

## Food Truck « Au plaisir » et Maison du Poulet

- Le Food truck « Au plaisir » sera sur notre commune les **jeudis 11 et 25 janvier en soirée**. N'hésitez pas à réserver par avance au 06 17 63 50 56.
- La **Maison du Poulet**, viendra le **vendredi 19 janvier à partir de 18h30**. Elle vous propose : poulets, poulets label, jambonneaux, patates au jus, saucisses de poulet et cuisses de poulet. Réservation au 06 61 57 25 58.

## Téléthon

A l'occasion du Téléthon, 353 € ont été recueillis par les estrésiennes, estrésiens, au cours des manifestations et grâce aux dons des associations. Merci aux généreux donateurs.



Mairie d'Estrées  
Tél : 03 27 89 61 21  
mairie@estrees.fr  
[www.estrees.fr](http://www.estrees.fr)



**Envoyez-nous vos articles !** Vous pouvez, dès à présent et **jusqu'au 25 janvier**, déposer vos communiqués en mairie ou les envoyer à l'adresse mail suivante : [communication@estrees.fr](mailto:communication@estrees.fr)

La commission infos IPNS

## AGENDA

Janvier 2024

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1	2	3	4	5	6	7
Jour de l'An 		Ramassage des verres 	Ramassage des recyclables 		Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
8	9	10	11	12	13	14
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des recyclables   Food Truck		Mairie fermée  Cérémonie des Vœux du Maire 16h30 Salle André Cauchy	
15	16	17	18	19	20	21
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des végétaux et des recyclables 	La Maison du Poulet	Mairie ouverte 9h15 – 11h45	
22	23	24	25	26	27	28
Médiathèque : 16h00 à 18h30			Ramassage des recyclables   Food Truck		Mairie fermée	
29	30	31	Notes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Mairie sera exceptionnellement fermée au public les 28 et 29 décembre prochain</li> <li>- Pas de permanence de l'assistante sociale en janvier. Mme Caulier sera présente le 1<sup>er</sup> février de 14h30 à 16h.</li> <li>- Le centre de loisirs des vacances d'hiver aura lieu du 26 février au 8 mars. Des informations complémentaires vous seront communiquées concernant les inscriptions d'ici la fin du mois de janvier.</li> </ul>			

## Cérémonie des vœux du Maire

---

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 13 janvier à 16h30 dans la salle des fêtes André Cauchy (ouverture des portes à partir de 16 h). Le diaporama retraçant l'année échuée y sera projeté. Nous vous y attendons nombreux !

## Médiathèque

---

La médiathèque sera fermée pour les fêtes de fin d'année le jour de Noël et le jour de l'An.  
Réouverture le 8 janvier 2024.

## Déclaration des colonies d'abeilles

---

La déclaration annuelle des colonies d'abeilles est obligatoire et permet notamment :

- d'agir pour la santé des colonies d'abeilles en participant à leur gestion sanitaire ;
- d'avoir une meilleure connaissance du cheptel apicole français avec l'établissement de statistiques.

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année pendant la période obligatoire les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre total et leurs emplacements. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

La déclaration permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur NAPI. C'est pourquoi elle peut être réalisée en dehors de la période obligatoire en ligne via le site internet (pas d'envoi papier). Il sera tout de même nécessaire de renouveler la déclaration durant la période obligatoire entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Si vous vendez des produits de la ruche : Vous devez obligatoirement avoir un numéro de SIRET pour cette activité. Il sera à préciser dans votre déclaration. Ce numéro est attribué sur demande par l'INPI.

Pour toute information complémentaire :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>.

Ou contacter Pierre Godefroy, apiculteur au 9 rue du Moulinet à Estrées (06 83 66 61 15).

## Club de l'amitié des Tempes Argentées

---

Le club de l'amitié des Tempes Argentées, actif sur la commune depuis de nombreuses années est actuellement en dormance. En effet, la période « Covid » a freiné les activités du club. Par ailleurs, certains de nos adhérents nous ont quittés et le groupe ne s'est pas forcément renouvelé.

Le club était ouvert à toute personne de plus de 50 ans. Il mettait en place des activités tous les vendredis après-midi de 14 h à 18 h afin de passer un agréable moment. Il organisait un repas annuel et fêtait par ailleurs la galette des rois, les anniversaires...

Se pose aujourd'hui la question de relancer la dynamique du club. Ainsi, nous encourageons les personnes intéressées par le club, à se manifester en Mairie. Nous reviendrons vers vous par la suite.

## Tri à la source des déchets

---

Le SYMEVAD reçoit beaucoup d'appels d'administrés s'interrogeant sur le tri à la source des biodéchets et des mesures associées. A ce jour, le SYMEVAD et ses collectivités adhérentes ont déjà mis en place plusieurs dispositifs.

OUI, les collectivités compétentes doivent mettre en place le tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour les habitants,

NON, si vous n'êtes pas dotés d'un composteur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, vous ne risquez pas d'amende.

Cela signifie qu'il revient aux collectivités en charge des compétences « Réduction », « Collecte » et « Traitement » des déchets de mettre en place pour les habitants, des dispositifs adaptés, pour trier les déchets alimentaires, comme par exemple :

1. Des équipements (composteurs, conteneurs d'apport volontaire, ...)
2. Des campagnes de communication, sensibilisation et formation pour les habitants.

La mise en place se fait progressivement, avec des dispositifs adaptés et complémentaires, dans un souci d'efficacité et de maîtrise des coûts.

Plus d'information sur :

<https://www.symevad.org/actualites/mise-au-point-sur-le-tri-la-source-des-biodechets-partir-du-1er-janvier-2024>.

Le SYMEVAD commence à planifier les réunions publiques compostage pour 2024. Une réunion est programmée sur notre commune le 19 mars à 18h.